

FICHE 25 - PROCEDURE RETOUR EN FORMATION INITIALE	
TEXTES	Loi du 26/07/2019 : Pour une école de confiance : Art 15 « obligations formation 16-18 ans » Cirulaire n°2015-041 du 20 mars 2015 « droit au retour en formation
PRINCIPES	• Le retour en formation initiale (RFI) concerne toute personne qui souhaite reprendre des études en formation initiale en lycée ou en lycée professionnel. Pas de limite supérieure d'âge, cependant une priorité est accordée aux 16 - 25 ans. • L'obligation de formation 16-18 ans concerne le jeune décrocheur qui souhaite une formation Education Nationale <u>2 conditions nécessaires :</u> - Avoir interrompu sa formation depuis 1 an et ne plus être inscrit dans un EPLE, CFA... - Avoir le niveau requis à l'entrée dans la formation dans le respect des décisions d'orientation préalablement prononcées. Le retour en formation initiale ne concerne pas les demandeurs d'emploi indemnisés.
MODALITES	Le jeune est reçu en CIO par un psychologue ou un coordonnateur MLDS qui l'informe sur les procédures et vérifie la recevabilité du dossier au regard des procédures Le CIO établit la demande de dossier de retour en formation initiale et assure le suivi du dossier durant toute la procédure. Le candidat RFI doit avoir un entretien avec chaque proviseur des établissements souhaités : Le CIO organise <u>une rencontre avec chaque chef d'établissement</u> souhaité afin qu'il émette un avis sur la demande. Le candidat « obligation de formation » peut avoir un entretien avec le chef d'établissement ou relève des procédures d'affectation.
PROCEDURE	Le dossier doit être constitué : - Des bulletins de la dernière classe fréquentée et /ou le relevé de notes du diplôme obtenu. - Des justificatifs de stage ou d'activités professionnelles et /ou extra professionnelles. - tout autre document pouvant justifier la demande. Le chef d'établissement notifie son avis sur le dossier. Deux avis possibles : - Favorable : dossier recevable. Toutes les conditions sont réunies pour la réussite - Réservé : pronostic réservé sur la capacité à réussir
CALENDRIER	Les vœux d'Affectation de ces élèves seront traités au TOUR SUIVANT 1 de Juillet SAISIE des VOEUX : ➔ Du Mardi 27 juin au Jeudi 29 juin 2023 • Connexion Via AFFELNET : Sur ARENA : http://www.in.ac-guadeloupe.fr/arena/pages/accueil.jsf ➤ menu gauche : « scolarité du 2nd degré », rubrique AFFELNET lycée: http://www.in.ac-guadeloupe.fr/affelnet-lycee/do/accueil Saisir le dossier et les vœux de l'élève à partir de son INE (fourni par la famille ou l'élève majeur) Et transmettre la fiche récapitulative de saisie (affelnet) au SAIO : affectationlycee-saio971@ac-guadeloupe.fr Le CIO informera le candidat de la suite donnée à sa demande de retour en formation initiale après la diffusion des résultats d'affectation : du Mardi 04 Juillet 2023.
INSCRIPTION	En cas d'Affectation, le candidat devra procéder à son inscription entre le : Mardi 04 au Mardi 11 juillet 2023 et du Mercredi 23 au Vendredi 25 Août 2023, en prenant contact avec l'établissement d'accueil.
Fermeture des CIO : Jeudi 13 Juillet (soir) au Lundi 21 Août 2023	